

Image not found or type unknown



6 mois entre un jugement et une nouvelle requête?

Par **yaya33**, le **12/02/2012 à 22:27**

Bonjour,
Voilà j'ai lu et entendu qu'il fallait un minimum de 6 mois entre le rendu d'un jugement et le dépôt d'une nouvelle requête.
Pouvez-vous m'en dire plus?
Je sais qu'il est possible malgré tout de déposer une requête avant les 6 mois car le père de mon enfant l'a fait mais alors qu'en est-il de ces 6 mois?
Merci à vous.